

nale sur l'habitation. Il y a quelques semaines, le ministre de la Reconstruction a fait un voyage à travers le Canada afin, dit-il, de se renseigner sur la question du logement. Il s'est entretenu avec les autorités provinciales. Je le félicite de son initiative. Mais quelles conclusions a-t-il tirées de son voyage? Quels remèdes propose-t-il? Devons-nous supposer que le programme qu'il a annoncé aujourd'hui est ce qu'il considère une solution à la crise du logement? Le ministre n'est pas si naïf. Voici ce qu'il a dit à Regina, capitale de ma province, comme en fait foi un journal de cette ville, le *Leader Post* du 23 août:

On n'entrevoit pas encore de solution définitive à la crise du logement, mais le gouvernement fédéral ne s'attendait pas à la trouver immédiatement, a-t-il soutenu.

Avons-nous déjà entendu un membre du cabinet admettre plus franchement l'indifférence du Gouvernement devant un problème pressant? Le même journal fait dire au ministre de la Reconstruction:

La crise du logement ne s'est pas aggravée au cours de l'année écoulée... La situation s'est maintenue pendant la première moitié de 1949 et restera tout probablement au même point durant le reste de l'année.

En faut-il de l'imagination, de l'audace pour affirmer cela? Des Canadiens sont réduits à habiter une pièce ou deux depuis 1945; certains de nos anciens combattants rentrés des théâtres de guerre ont dû se réfugier dans de vieilles bicoques. Comme c'est réconfortant pour ces gens de savoir que la crise du logement ne s'est pas aggravée au cours de l'année écoulée. Est-ce là une solution au problème?

Le ministre de la Reconstruction a ajouté que la question du logement, devant la constitution, relève des provinces et non du pouvoir central. Or je ne crois pas qu'une seule syllabe de la constitution interdise au gouvernement fédéral d'aider généreusement les provinces, les municipalités ou qui que ce soit en vue de subventionner les maisons à loyer modique, comme il l'a fait lorsqu'il a établi un régime d'assurance-chômage et de pension de vieillesse. Cet après-midi encore, j'ai entendu le ministre évoquer la constitution pour ajouter que le problème du logement est du ressort des provinces. Mais j'affirme que le Gouvernement ne saurait plus longtemps éluder sa responsabilité en matière d'habitation en murmurant des incantations juridiques, en prétextant les difficultés d'ordre constitutionnel auxquelles donne lieu l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en se plaignant de ce qu'un autre gouvernement ne fait pas. Évidemment, il n'y a qu'une solution au problème de l'ha-

bitation; malheureusement, ce n'est pas la solution proposée cet après-midi par le ministre.

La déclaration du ministre ne constitue en rien une solution au problème du logement. A mon avis, tous les députés s'en rendent compte. La déclaration va produire une amère déception dans le pays. Le ministre a déclaré que le problème était difficile, il en a montré la raison. Il a dit qu'il y avait une grande pénurie de logements, puis il a ajouté que le moment n'était pas venu d'entreprendre un vaste programme de construction. Pourquoi n'est-ce pas le bon temps? Si j'ai bien compris les paroles du ministre, sa proposition principale visait à réduire le versement initial à l'égard des maisons de certaines entreprises de construction. Cela veut dire un versement initial moins élevé. A mon avis, tout cela est fort bien, mais ce n'est pas une solution, puisque cette mesure entraînera des versements annuels plus élevés, ce qui n'aide en rien le travailleur ordinaire dont les faibles moyens ne lui permettent même pas de verser le montant initial réduit.

Je prétends que le ministre poursuit une politique d'inaction. En perdant son temps à de petites expériences et à de petits programmes de subventions insuffisantes, comme celui dont il nous a parlé aujourd'hui, il a, inconsciemment ou non, déçu les espoirs de bon nombre de familles canadiennes. Je prétends qu'il cherche encore une fois à rejeter sa responsabilité sur les municipalités et les provinces au lieu de s'attaquer sérieusement au problème du logement. Je ne comprends pas pourquoi il hésite à entreprendre un programme public de logement; pourquoi cela lui déplaît tant. Il devrait bien se rendre compte, au bout de quatre ans, que l'entreprise privée seule ne saurait résoudre ce problème. Je ne puis comprendre pourquoi lui ou le gouvernement hésite à compléter l'œuvre des entreprises privées par d'importantes avances de l'État, s'il le faut.

Il est une autre citation que je voudrais consigner au compte rendu avant de passer à autre chose. Il s'agit d'une déclaration de l'Association nationale des maires, à Montréal, le 31 août:

Mardi, une association nationale de maires a accusé le gouvernement fédéral de manquer à ses promesses électorales en ce qui concerne le logement. Selon elle, le ministre responsable poursuivait une politique d'inaction.

La puissante Fédération des maires et municipalités, composée des maires de la plupart des villes, a affirmé, dans une déclaration écrite, que le Gouvernement devrait tenir compte des réalités.

Remarquez que ce n'est pas un maire C.C.F. qui parle. Poursuivons.

On y affirme que M. Robert Winters, ministre de la Reconstruction, chargé d'assurer la collaboration fédérale-provinciale en matière de logement,